

ASA YONNE - Ecurie Vauban 89
41ème Course de Côte de
TONNERRE

Samedi 16 et dimanche 17 août 2014



REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'YONNE organise les **16 et 17 août 2014**, avec le Concours de l'Ecurie Vauban, une épreuve automobile régionale dénommée :

« **41^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE TONNERRE** »

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2014 (Coefficient 1) et pour les Challenges BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 2014.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le n° **46** en date du **13 mai 2014**, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° **R277** en date du **5 juin 2014**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1p Officiels :

	N° LICENCE
Président du Collège des Commissaires sportifs :	M. Gérard SIMON 12017
Commissaires Sportifs :	Mme Brigitte DREAU 2248
	Mme Nicole GUIBLAIN 7079
Directeur de Course :	M. Christian HAMON 29685
Directeur de Course adjoint :	M. André GUIBLAIN 7081
Responsable commissaire technique :	M. Santiago CANO 35161
Commissaire Technique :	M. Alain CHAMBAZ 41183
	M. Marc CHARBONNEAU 57435
Chargé de la mise en place des moyens :	M. Bernard THOMAS
Chargé des relations avec les concurrents :	M. Daniel PENICHOT 14887
Chargé des commissaires de route :	M. José DE SOUSA 137353
Chronométreurs et classement :	M. David GUIBLAIN 134494
Assisté de :	Mme Michèle GUIBLAIN 163636

Article 1.2p. Horaires

Clôture des engagements le **12 août 2014 à 24 heures**, cachet de la Poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le **14 août 2014**.

Vérifications administratives le **16 août 2014 de 14 heures à 18 heures 30** et le **17 août 2014 de 7 heures 30 à 9 heures**.

Lieu : au parc fermé en haut de côte, Ferme de la Chappe.

Vérification techniques le **16 août 2014 de 14 heures 15 à 18 heures 45** et le **17 août 2014 de 7 heures 45 à 9 heures 15** sur le parc.

Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs, le **16 août 2014 à 17 heures 45**, affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **17 août 2014 à 10 heures**.

Parc départ : au parc à la rotonde **TONNERRE**

Briefing des commissaires le **16 août 2014 à 13 heures 45**, sur le parc à la rotonde

Essais non chronométrés le **16 août 2014 de 14 heures 45 à 18 heures 45** et le **14 août 2014 de 8 heures à 9 heures 30**

Essais chronométrés le **17 août 2014 de 9 heures 45 à 11 heures 45**

Briefing pilotes le **17 août 2014 à 12 heures sur le parc à la rotonde**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à **12 heures 15**

Course :

1^{ère} montée : le **17 août 2014 de 13 heures à 14 heures 45**

2^{ème} montée : le **17 août 2014 de 15 heures à 16 heures 45**

3^{ème} montée : le **17 août 2014 de 17 heures à 18 heures 45**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires **30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent**.

Parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office)

Lieu : à la rotonde en face de la Ferme de Chappe (près du parc concurrents)

Remise des prix : le **17 août 2014 à 20 heures à la rotonde** à côté du parc fermé

Réunions du collèges des Commissaires Sportifs :

Le **16 août 2014 à 19 heures** à la rotonde en face de la Ferme de la Chappe

Le **17 août 2014 à 9 heures 30** à la rotonde en face de la Ferme de la Chappe

Le **17 août 2014 à 11 heures 30** à la rotonde en face de la Ferme de la Chappe

Le **17 août 2014 à 18 heures 30** à la rotonde en face de la Ferme de la Chappe

Article 1.3p : Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu à **TONNERRE le samedi 16 août 2014 de 14 heures à 18 heures 30** et le **dimanche 17 août 2014 de 7 heures 30 à 9 heures**.

Les vérifications techniques auront lieu à **TONNERRE le samedi 16 août 2014 de 14 heures 15 à 18 heures 45** et le **dimanche 17 août 2014 de 7 heures 45 à 9 heures 15**.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au **Garage PEUGEOT NOMBLOT à TONNERRE**.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 €TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit à 9 heures 15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **17 août 2014 à 9h30**.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côtes.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1p Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ECURIE VAUBAN 89
Chez Monsieur B. THOMAS
4, rue Vaulavinée
89700 VEZINNES
Tél. 03.86.55.50.17
Port. 06.08.69.23.04
Mail : t.bernard56@aliceadsl.fr

Du **14 juin 2014 au 12 août 2014 à minuit**

Les frais de participation sont fixés à **160,00 € (avec publicité) (120,00 € pour les pilotes licenciés de l'Ecurie Vauban et de l'ASA YONNE)**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à **150**.

Double monte : autorisée

La répartition des véhicules dans les groupe et classes est la suivante :

GROUPE FC	GROUPE N/FN
FC1 : 0 à 1300	N/FN1 : 0 à 1400
FC2 : + 1300 à 1600	N/FN2 : + 1400 à 1600
FC3 : + 1600 à 2000	N/FN3 : + 1600 à 2000
FC4 : +2000	N/FN1 : + 2000

GROUPE F2000

F2000-1 : 0 à 1400
F2000-2 : + 1400 à 1600
F2000-3 : + 1600 à 2000

GROUPE A/FA

A/FA1 : 0 à 1400
A/FA2 : + 1400 à 1600
A/FA3 : + 1600 à 2000
A/FA4 : +2000

GROUPE CM/CNF/CN

CNF1/CN1 : 0 à 1600
CNF2/CN2 : + 1600 à 2000
CM : CM1 + CM2 : 0 à 1003

GROUPE GT de série

GT1 : 0 à 2000
GT2 : + 2000

Groupe D/E

D/E1 : 0 à 1300 + campus
D/E2 : + 1300 à 1605
D/E3 : FF + F3B
D/E7 : FR

GROUPE GT ET TOURISME SPECIALES

Article 4.2p Carburant - Pneumatique - Equipements :

Voir le règlement standard des Courses de Côte

4.2.7 Echappement : toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

Article 4.3p Numéros de course

Voir le règlement standard des Courses de Côte

Article 4.4p Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côtes

Les publicités obligatoires seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6.1p Parcours

La Course de Côte de TONNERRE a le parcours suivant :

Départ : TONNERRE sur RD117

Arrivée : RD117 avant le carrefour, avant la Route des Brions

La course se déroulera en **3 montées**.

Procédures de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévue à l'article 7 du règlement standard

Pente moyenne : 7 %

Longueur de parcours : 1500 m

Modalités de retour au départ : en convoi par la route de la course

Parc départ : TONNERRE sur la RD 117

Parc arrivée : Ferme de la Chappe

Article 6.2p Route de course

Voir règlement standard des Courses de Côte

Article 6.3p File de départ

Lieu : TONNERRE sur la RD 117

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, **au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ**.

Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve

Article 6.4p Signalisation

Voir règlement standard des Courses de Côte

Article 6.5p Parc Concurrents

Le parc concurrents sera situé **en face de la Ferme de la Chappe**. Les remorques devront être garées au fond du parc

Article 6.6p Parc fermé final

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents est situé **sur la route à côté du parc concurrents**.

Article 6.7p Tableaux d'affichage officiel

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications : au parc des vérifications

Pendant les essais et la course : au parc départ

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs sont opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8p Permanence

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra : au chapiteau en face de la Ferme de la Chappe, le **16 août 2014 de 14 heures 30 à 18 heures 30 et le 17 août 2014 de 7 heures 30 à 20 heures**

Téléphone permanence : **03.86.55.29.47**

Centre de secours le plus proche : **Hôpital de TONNERRE : 03.86.54.33.00**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.1p Essais

Voir règlement standard des Courses de Côte

Article 7.2p Conférence aux pilotes (briefing)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à TONNERRE sur le parc à la rotonde le 18 août 2014 à 12 heures. La présence de tous les pilotes et commissaires y est obligatoire

Article 7.3p Course :

Voir le règlement standard des Courses de Côtes

Procédure de départ : feux tricolores

Article 7.4p Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Le classement s'effectuera sur une seule montée (la meilleure)

Voir règlement standard des Courses de Côte

Les classements provisoires seront affichés à la Rotonde, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin
- 1 classement pour chacun des groupes
- 1 classement pour chacune des classes

ARTICLE 10P. PRIX

Article 10.1p. Trophées

Pas de trophée

Article 10.2p Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement général

- 1^{er} prix : 250,00 €+ 1 coupe
- 2^{ème} prix : 170,00 €+ 1coupe
- 3^{ème} prix : 100,00 €+ 1 coupe
- 4^{ème} prix : 60,00 €+ 1 coupe
- 5^{ème} prix : 40,00 €+ 1 coupe

Classement par Groupe

- 1^{er} prix : 80,00 €
- 2^{ème} prix : 50,00 €

Le 2^{ème} prix sera attribué pour 10 partants minimum

Au cas où un groupe ne réunirait pas 4 partants, les prix seraient diminués de 50 %. Si moins de deux partants, pas de prix.

Classement par classe :

- 1^{er} prix : 160,00 €+ 1 coupe
- 2^{ème} prix : 80,00 €
- 3^{ème} prix : 50,00 €
- 4^{ème} prix : 35,00 €

Le 2^{ème} prix sera attribué pour 5 partants minimum

Le 3^{ème} prix sera attribué pour 7 partants minimum

Le 4^{ème} prix sera attribué pour 10 partants minimum

Au cas où une classe ne réunirait pas 3 partants, les prix seraient diminués de 50 %.

Classement féminin

Un prix de 150,00 €+ 1 coupe

Ce prix sera attribué s'il y a au moins 3 partantes, 50 % si moins.

Article 10.3p. Coupes

Deux coupes récompensant les commissaires par tirage au sort.

Il sera attribué de nombreuses -coupes.

Prix cumulables – Coupes non cumulables

Article 10.5 p Remise des prix et coupes

Remise des prix le 17 août 2014 à 20 heures à la Rotonde

Article 10.6 p Remise des chèques et palmarès

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondant à leurs prix ainsi que le palmarès lors de la remise des prix le 17 août 2014 à 20 heures à la rotonde